



**Bureau de normalisation
du Québec**

BNQ 0419-900/2024

**Amendements minéraux — Pierre à chaux
naturelle — Protocole de certification**

CERTIFICATION

BNQ 0419-900/2024

Amendements minéraux — Pierre à chaux naturelle —
Protocole de certification



BNQ
Bureau de normalisation
du Québec

Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

À titre d'unité administrative d'Investissement Québec (IQ), le BNQ produit des normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés.

TROISIÈME ÉDITION — 2024-05-08

Cette nouvelle édition remplace celle du 22 novembre 2011.

ICS : 03.120.20; 65.080.

ISBN 978-2-551-27107-8 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante :

333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

Téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292

Courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : <https://www.bnq.qc.ca>

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Un avis par courriel mentionnant la publication d'une nouvelle édition d'un document révisé, de modificatifs ou d'erratas sera envoyé à l'adresse courriel utilisée lors de l'achat en ligne.

Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [<https://www.bnq.qc.ca>] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou de la publication de modificatifs ou d'erratas.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVANT-PROPOS

Le présent protocole de certification a été élaboré en consultant le comité d'élaboration du protocole de certification sur la pierre à chaux naturelle formé des membres suivants :

BERNIER, Daniel	Union des producteurs agricoles (UPA)
CASTONGUAY, Pierre	Les carrières de Saint-Dominique
COMEAU, Frédéric	Sintra
DUBOIS, Nick	Laboratoire Géosol, SynAgri
HALDE, Julien	Carrière d'Acton Vale
HANIGAN, Stephen	Association des transporteurs épandeurs de pierre à chaux agricole du Québec (ATEPCAQ)
LAMARCHE, Yves-Olivier	Graymont
ST-GELAIS, Joanie	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)

Coordination

ÉBACHER, Martine (responsable de programme)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
--	---

Révision linguistique

TREMBLAY, Carole (révisseuse linguistique)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
--	---

SOMMAIRE

	Page	
1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
2.1	GÉNÉRALITÉS	1
2.2	DOCUMENTS D'UN ORGANISME DE NORMALISATION	1
3	DÉFINITIONS	1
4	EXIGENCES GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION	2
5	RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION	2
5.1	RÈGLES DE PROCÉDURES GÉNÉRALES	2
5.2	DEMANDE DE CERTIFICATION	3
5.3	EXAMEN DES DOCUMENTS DU PRODUCTEUR	3
5.4	VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	3
5.5	DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	3
5.6	CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	3
5.7	VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES	4
5.8	RENOUËLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	4
5.9	AJOUTS À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	4
5.10	TRANSMISSION ET DISPONIBILITÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSES	4
6	MARQUAGE DU PRODUIT	4
Annexe A —	Références informatives	6

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Le présent protocole de certification a pour objet de fixer les exigences de certification, les règles de procédure et les exigences liées au marquage qui s'appliquent à la certification de la pierre à chaux naturelle utilisée comme amendement minéral et produite selon les exigences de la norme BNQ 0419-070.

Le présent protocole de certification s'adresse aux producteurs de pierre à chaux naturelle désireux de voir reconnaître la conformité de leurs produits par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

2.1 GÉNÉRALITÉS

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation du présent protocole de certification et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.

Il convient de prendre note qu'une référence (normative et informative) datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

NOTE — Le présent protocole de certification cite également des références informatives, dont la liste est donnée en annexe.

2.2 DOCUMENTS D'UN ORGANISME DE NORMALISATION

BNQ (Bureau de normalisation du Québec) [<https://www.bnq.qc.ca>]

BNQ 0419-070 *Amendements minéraux — Pierre à chaux naturelle.*

BNQ 9902-001 *Certification de produits, de processus et de services — Règles de procédure générales.*

3 DÉFINITIONS

Les termes utilisés dans le présent protocole de certification et dans le document *Exigences de certification BNQ 0419-070* sont définis dans la norme BNQ 0419-070 et le fascicule de documentation BNQ 9902-001, à l'exception du terme suivant, qui est ainsi défini :

registre, n. m. Document dans lequel sont inscrits, le plus souvent dans l'ordre chronologique, notamment les faits, les noms, les décisions, les résultats, les instructions pour lesquels il est